BL/TM.

Chrono.

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS, POSTES & TELECOMMUNICATIONS.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

-:-:-:-:-:-

ANNEE 1961 (N° 28 /P.R./MTP.T.PT.

-:-:-:-:-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution du Dahomey ;
VU le décret 109/PCM dy 6 Août 1959 fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret n° 381/PCM du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey
VU les décrets n°s 71/PCM du 3 Juin 1959 et 83/DC.CT du 4 Juillet 1959 portant statut et indemnités du personnel servant dans un cabinet ministériel.
Le Conseil des Ministres entendu :

DECRETE :

ARTICLE Ier.- M. TOSSOU Marius, précédemment en service au Ministère des Transports, Postes et Télécommunications en qualité de Chef de Cabinet, est nommé Conseiller Technique du Ministre des Travaux Publics, des Transports et des Postes et Télécommunications

ARTICLE 2.- La solde et l'indemnité de M. TOSSOU Marius sont imputables au Budget National du Dahomey.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui aura effet à compter du 20 Janvier 1961, sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.

PORTO-NOVO, le 31 JANV. 1961

AMPLIATIONS :

Original	1
JORD	1
Trésor	1
DP	1
BF	1
CF	1
CD	1
Tous Ministères	15
PCM	15
Archives	2
Intéressé	1
MTPTPT.	5

VU :
LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS, POSTES & TELECOMMUNICATIONS,

V. GBAGUIDI.-

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES & DU BUDGET,

VU :
LE CONTROLE FINANCIER,